



HAL
open science

Construire un réseau pour contrôler l'espace

Stéphanie Huart

► **To cite this version:**

Stéphanie Huart. Construire un réseau pour contrôler l'espace. Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales, Presses Universitaires de Louvain, 2016. hal-01419895

HAL Id: hal-01419895

<https://hal.science/hal-01419895>

Submitted on 23 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Construire un réseau pour contrôler l'espace

Stéphanie HUART

CALHISTE EA 4343-Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

L'épithaphe du tombeau de Jehan Rasoir, réalisée au XVI^e siècle et conservé à l'hôtel de ville de Beuvrages au nord de Valenciennes, est porteuse de ces mots :

« Ci git Jehan Rasoir écuyer en son temps seigneur de Beuvrages Odomez et du château des prés à Maing qui fut fils de messire Jehan Rasoir aussi écuyer et seigneur de Beuvrages et de noble damoiselle Jaqueline de Roisin lequel trépassa l'an 1470 le dixième jour du mois de février et auprès de lui git noble demoiselle Jehanne de Vendegies sa femme fille de noble homme messire Jehan de Vendegies chevalier seigneur de Haynin laquelle trépassa l'an 1459 le deuxième jour du mois de mai priez Dieu pour leur âme ».

Au XVI^e siècle, en faisant ériger cette épithaphe, ses descendants choisissent de le désigner comme écuyer et seigneur de plusieurs localités. A travers ces deux qualificatifs, se trouvent synthétisées les étapes de la vie de Jehan, marquées par deux mariages, le premier avec la fille d'un des lignages les plus en vue de Valenciennes, les Vrediel, le second avec la fille d'un membre de la noblesse locale. Ce dernier constitue l'aboutissement d'un processus d'ascension sociale qui a cristallisé les efforts de tout un lignage. En effet, au cours de sa vie, Jehan Rasoir a utilisé les relations et les richesses accumulées par son lignage pour se faire une place parmi les grands, une place déjà préparée des décennies auparavant. Cette construction sociale suppose l'appartenance à une ou plusieurs communautés, fondements des sociétés urbaines médiévales, qu'il s'agisse de la paroisse ou du métier, ou plus prosaïquement de la famille¹. En effet, l'intégration à ces cercles de sociabilité est une entreprise réfléchie, mesurée, calculée car elle doit servir, à l'exemple du mariage comme le montre Didier Lett, « d'escalier social² ».

Le parcours politique et social de Jehan Rasoir paraît emblématique de cette bourgeoisie urbaine qui tend à s'agréger à la noblesse. Ce champ thématique est bien connu des historiens, et particulièrement des médiévistes. En effet, de nombreuses monographies urbaines traitent de la composition de l'échevinage et des carrières qui y sont menées. C'est le cas de Paris, Dijon, Douai, Tours, Lyon pour la France ou Augsburg et Ratisbonne à l'étranger³. Plus largement, les questions des élites urbaines et de l'intégration à la noblesse

¹ Voir à ce sujet D. LETT, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval Ve-XVe siècles*, Paris, Hachette, 2000, G. DUBY, J. LE GOFF (dir.), *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Rome, Ecole Française de Rome, 1977 ; C. VINCENT, « Structures et rituels de sociabilité à la fin du Moyen Age : bilan et perspectives de recherche », dans *Memoria y Civilización*, 2000, n°3, p. 7-36 ; H. ZAREMSKA, *Les bannis au Moyen Age*, Paris, Aubier, 1996.

² D. LETT, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval Ve-XVe siècles*, op. cit., p. 125.

³ G. VALOUS de, *Le patriciat lyonnais aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1973 ; T. DUTOUR, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Age*, Paris, Honoré Champion, 1998 ; B. BOVE, *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, Editions du CTHS, 2004 ; I. PAQUAY, « Maires et échevins namurois face à leur territoire urbain au XV^e siècle. Quelles stratégies pour des élites dirigeantes ? », dans C. DELIGNE, C. BILLEN (dir.), *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Age-16^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 39-52 ; Ea., *Gouverner la ville au bas Moyen Age. Les élites dirigeantes de la ville de Namur au XV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2008 ; O. RICHARD, *Mémoires bourgeoises. Memoria et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du*

ont fait l'objet d'investigations approfondies de la part des médiévistes, renouvelant les méthodes d'analyse des groupes sociaux⁴. Et c'est bien souvent dans ce cadre que sont abordées les questions des cercles de sociabilité et de l'intégration urbaine, prélude indispensable à l'ascension sociale⁵.

Avant de rendre compte de ce réseau, tant social que géographique, et les gains ainsi obtenus, il semble nécessaire d'évoquer la méthode suivie pour le reconstituer, ceci afin d'expliquer les zones d'ombre qui subsistent.

1. Reconstituer un réseau social urbain à la fin du Moyen Age, une pratique longue et minutieuse nécessitant un croisement de sources

Retracer le parcours de ce lignage n'est pas chose aisée. Pour reconstituer les généalogies qui constituent la base d'un réseau social, l'historien utilise classiquement les registres paroissiaux, qui contiennent les baptêmes, mariages et sépultures des habitants de la paroisse, c'est-à-dire la circonscription administrative de base sous l'Ancien Régime. C'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 qui institue l'obligation de tenir à jour ces précieux registres. Avant cette date, on en recense quelques uns, mais de manière isolée⁶. Valenciennes n'en possède pas pour le Moyen Age, son premier registre débute en 1567.

Il faut donc recourir à d'autres types de sources pour approcher les lignages. La Bibliothèque Municipale de la ville conserve un manuscrit de la main de Casimir de Sars de Solmon, de la fin du XIX^e siècle, dressant les généalogies des principales familles valenciennoises depuis le Moyen Age⁷. C'est toutefois une source qu'il convient de manipuler avec circonspection, et cela pour deux raisons. D'une part, il s'agit d'une source secondaire, qui recèle donc potentiellement des erreurs de copie, comme l'auteur le précise d'ailleurs dès

Moyen Age, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009 ; S. BLONDEL, *La municipalité d'une bonne ville : Douai à la fin du Moyen Age (1384-1531)*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Denis Clauzel, 2009 ; A. COLLAS, *L'ascension sociale des notables urbains. L'exemple de Bourges 1286-1600*, Paris, L'Harmattan, 2010 ; D. ADRIAN, *Augsbourg à la fin du Moyen Age. La politique et l'espace*, Ostfildern, Thorbecke, 2013.

⁴ Voir le colloque organisé par la SHMES *Les élites urbaines au Moyen Age*, XXVII^e congrès de la S.H.M.E.S., Paris, Publications de la Sorbonne-Ecole Française de Rome, 1997, et particulièrement les articles de P. BRAUNSTEIN, E. CROUZET-PAVAN et A. DERVILLE ; T. DUTOUR, « Les nobles, les activités civiles et la vie urbaine dans l'espace francophone (XIII^e-XV^e siècles) », dans *Histoire urbaine*, 2006, n°16, p. 115-129 ; Id., « Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XII^e-XVI^e siècles) ou pourquoi poser un problème résolu depuis trois cent ans », dans *Histoire urbaine*, 2007, n°3, p. 153-170 ; A. COLLAS, *L'ascension sociale des notables urbains*, op. cit

⁵ C. VINCENT, *Les confréries médiévales dans le royaume de France : XIII^e-XV^e siècles*, Paris, Albin Michel, 1994 ; Ea., « Structures et rituels de sociabilité à la fin du Moyen Age : bilan et perspectives de recherche », art. cit. Voir également *Le mouvement confraternel au Moyen Age. France, Italie, Suisse. Actes de la table ronde de Lausanne (9-11 mai 1985)*, Rome, Ecole Française de Rome, 1987. Par ailleurs, la question de l'intégration urbaine étant un thème qui va de pair avec la notion d'étranger, objet de recherches qui a été complètement renouvelé ces dernières années, on consultera à ce sujet : D. MENJOT, J.-L. PINOT (dir.), *Les immigrants et la ville. Insertion, intégration, discrimination (XII^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; D. CALABI, J. BOTTIN (dir.), *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Age à l'époque moderne*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999 ; D. D'ALTEROCHE, *De l'étranger à la seigneurie à l'étranger au royaume XI^e-XV^e siècle*, Paris, LGDJ, 2002 ; M.-Cl. BLANC-CHALEARD, S. DUFOIX, P. WEIL (dir.), *L'étranger en questions : du Moyen Age à l'an 2000*, Paris, Le Manuscrit, 2005 ; M. TRANCHANT (dir.), *Au risque de l'étranger. Le protéger et s'en protéger dans les sociétés littorales de l'Europe atlantique au Moyen Age et à l'époque moderne*, dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2010, tome 117, n°1 ; C. QUERTIER, R. CHILÀ, N. PLUCHOT (dir.), *'Arriver' en ville. Les migrants en milieu urbain au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.

⁶ M. BOURIN, P. CHAREILLE, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Age*, Paris, Picard, 2014, p. 11.

⁷ Bibliothèque Municipale de Valenciennes (BMV), ms 809-821.

son introduction. D'autre part, les sources utilisées pour la confection de ces généalogies n'étant pas citées de manière précise, il n'est pas possible de vérifier la véracité des données rapportées.

Aussi est-il est préférable de recourir à un autre type de sources, les actes de la pratique. Ces transactions entre particuliers contiennent bien souvent des détails précis permettant l'identification des individus pour tenter de résoudre les problèmes d'homonymie, très fréquents à Valenciennes comme ailleurs en France⁸. En effet, les autorités scabinales, devant lesquelles se déroulent ces transactions, qualifient très fréquemment les contractants, via leur parentèle, comme étant « fils de » ou « père de ». Cette façon de procéder implique un travail long et minutieux mais riche d'enseignements : il faut repérer dans les inventaires disponibles les patronymes, en prenant garde à l'orthographe qui n'est pas figée, puis dépouiller les documents et enfin, dresser manuellement les arbres généalogiques. Dans le cas de Valenciennes, la recherche se complique du fait de l'absence de classement archivistique abouti. En effet, le greffe des werps, c'est-à-dire les transactions réalisées devant l'échevinage, conservé aux archives municipales, n'ont pas fait, à ce jour, l'objet d'un inventaire complet. Car au cours du XIX^e siècle, les archivistes successifs ont extrait des werps des documents de nature plus ou moins particulière pour en constituer des fonds spécifiques tel que le fonds Caffiaux qui se veut rassembler l'ensemble des testaments. Si ces fonds « artificiels » sont inventoriés et faciles d'accès, en revanche, le reste du greffe, après avoir fait l'objet d'un premier recollement chronologique, est conservé dans des cartons. Son inventaire complet reste à faire. Ainsi, environ 150 cartons attendent aujourd'hui d'être dépouillés, renfermant chacun, selon les estimations de 100 à 200 documents par carton. C'est pourquoi il nous faut d'ores et déjà considérer que les résultats que nous présentons ici sont nécessairement partiels.

Par ailleurs, il est important de souligner que si les archives notariales permettent de pallier le manque de généalogie fiable, la difficulté réside dans l'établissement des dates de vie et de mort des individus. Ne rencontrant jamais de date de naissance ou de décès mentionnée comme telle, il nous faut en matière de datation établir des fourchettes, en indiquant par exemple « né avant telle date » lorsque la personne est mentionnée vivante dans un document.

Le dépouillement des documents inventoriés, et émanant de la famille Rasoir, permet de relier à Jehan Rasoir plus de 70 personnes. Pour chaque personne rencontrée, nous recensons systématiquement les informations glanées, ordonnées par thème (lignage, activités professionnelles, mobilités, patrimoine...). On connaît bien certaines d'entre elles via des documents qui les concernent au premier degré, pour d'autres nos connaissances sont lacunaires.

Le dépouillement des archives notariales révèle des détails relatifs au lignage de Jehan Rasoir, via les mentions de parentèle comme nous venons de l'expliquer. En outre, des données de nature économique peuvent en être tirées et être exploitées dans l'optique de reconstituer le réseau financier au sein duquel les membres du lignage sont insérés. Par exemple, les testaments, bien connus pour Valenciennes puisque concentrés dans un fonds spécifique et inventorié, révèlent une liste des biens possédés, tant mobiliers qu'immobiliers et mentionnent des liquidités. Mais ces informations sont nécessairement incomplètes car les testateurs ne prennent pas la peine d'énumérer tous leurs biens⁹.

⁸ M. BOURIN, « Anthroponymie », dans C. GAUVARD (dir.), *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, PUF, 2002, p. 69-71.

⁹ Le testament est une source désormais bien connue des médiévistes. On consultera avec profit M.-Th. LORCIN, *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Age*, Paris, CNRS, 1981 ; J.-P. DEREGNAUCOURT, *Autour de la mort à Douai. Attitudes, pratiques et croyances, 1250-1500*, Lille, Université de Lille 3, 1993, thèse

En effet, ils ordonnent des legs à destination de particuliers, d'institutions religieuses et charitables, donnent des consignes pour leur sépulture, mais désignent systématiquement un héritier principal qui reçoit le « surplus » des biens du testateur, formule évasive qui laisse la place à bien des interprétations et laisse l'historien frustré. Néanmoins, on sait ainsi à qui va une fortune après la mort par exemple, et tout particulièrement les précieuses possessions foncières. Lorsque ces dernières sont énoncées, elles sont toujours décrites en citant la localité lorsqu'elle est sise en-dehors des murs de la ville, et systématiquement déterminée par ses confrants. Ainsi on peut lire dans le testament de Jehan Rasoir :

« Item je donne et laisse apres mon deciez a Margine me file bastarde et a ses mambours pour elle une maison heritaige entrepresure et yestre gisans en le place en Lile tenant me grande maison dunepart et aliretaige les hoirs Pierart Haulterice dautre et alestaule des chateaux de me dite grande maison par deriere »¹⁰.

On connaît également les activités professionnelles de plusieurs personnes, et pour celles et ceux qui sont entrés en religion, les noms des institutions qui les accueillent.

Ce premier ensemble d'informations peut être complété par d'autres sources venant éclairer les réseaux politiques et sociaux. Les listes de prévôts et échevins nous donnent le degré d'implication des personnes dans la vie politique locale¹¹. On peut également recourir aux listes des participants aux tournois organisés dans la région, faisant ainsi figurer les noms des individus jugés dignes de représenter la ville, ainsi que les personnes fréquentées par ce biais¹².

2. Décider et financer, la base de l'ascension des Rasoir

Participer à la vie politique locale, c'est déjà jouir d'une certaine notoriété¹³. En effet, les échevins sont nommés sur proposition du prévôt, lequel est nommé par le comte de Hainaut mais sur proposition de l'échevinage précédent¹⁴. On imagine donc combien il est aisé de se faire nommer si on bénéficie des réseaux adéquats, une situation qu'on constate dans d'autres villes comme Douai, Namur ou Apt¹⁵. Les listes de prévôts et d'échevins

dactylographiée ; M.-Th. LORCIN, « Le testament », dans D. ALEXANDRE-BIDON et C. TREFFORT (dir.), *A réveiller les morts, la mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Lyon, PUL, 1993, p. 143-156 ; Ea., « Un temps pour tester, un temps pour mourir : du testament oral au testament public dans les campagnes foréziennes de la fin du Moyen Âge », dans *Revue Historique*, n° 607, 1998, p. 489-513 ; M.-C. MARANDET, *Le Souci de l'au-delà : la pratique testamentaire dans la région toulousaine (1300-1450)*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1998 ; C. JUDDE DE LARIVIERE, « Procédures, enjeux et fonctions du testament à Venise aux confins du Moyen Âge et des Temps modernes. Le cas du patriciat marchand », dans *Le Moyen Âge*, 2002, Tome CVIII, n°3-4, p. 527-563 ; L. LAVANCHY, *Ecrire sa mort, décrire sa vie. Testaments de laïcs lausannois (1400-1450)*, Lausanne, Cahiers Lausannois d'histoire médiévale, 2003 ; O. RICHARD, « Les testaments de la fin du Moyen Âge dans l'espace germanique », dans *Bulletin d'information de la Mission Historique Française en Allemagne*, 2006, n°42, p. 97-108 ; M.-Th. LORCIN, « D'abord il dit et ordonna... », *Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge*, Lyon, PUL, 2007.

¹⁰ Archives Municipales de Valenciennes (AMV), II2 9865.

¹¹ BMV, ms 737 et ms 739.

¹² BMV, ms 806 ; Bibliothèque Municipale de Cambrai (BMC), ms 872, ms 890, ms 1134.

¹³ R. TELLIEZ, « Les nobles, l'office et la ville à la fin du Moyen Age », dans T. DUTOUR (dir.), *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XIIe-XVIe siècles)*, Paris, PUPS, 2010, p. 121-144.

¹⁴ H. PLATELLE, *Histoire de Valenciennes*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1982, p. 62.

¹⁵ A. DERVILLE, « Les élites urbaines en Flandre et en Artois », dans *Les élites urbaines au Moyen Age*, XXVIIe congrès de la S.H.M.E.S., Paris, Publications de la Sorbonne-Ecole Française de Rome, 1997, p. 119-135 ; I. PAQUAY, « Maires et échevins namurois face à leur territoire urbain au XVe siècle. Quelles stratégies pour des élites dirigeantes ? », art. cit. ; G. AUDISIO, *Une ville au sortir du Moyen Age : Apt-en-Provence (1460-1560)*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 67.

révèlent que Jehan siège deux fois au conseil de la ville, en tant qu'échevin en 1417 et en 1425. Cela semble peu, au regard des treize postes à pourvoir chaque année et de la présence d'autres membres, qu'il s'agisse du lignage Rasoir ou d'une autre famille valenciennaise, réalisant une véritable carrière échevinale en siégeant une dizaine de fois. C'est un phénomène que les historiens observent pour d'autres villes, comme Paris ou Dijon¹⁶. Mais cela s'explique par l'homonymie : la difficulté, pour l'historien, à le distinguer de son père, prénommé également Jehan, qui siège également, les manuscrits ne précisant pas nécessairement s'il s'agit du père ou du fils. Certaines mentions des listes scabinales concernent sans doute Jehan, mais elles ne peuvent être arbitrairement attribuées à l'un ou à l'autre puisque nos sources mentionnent simplement le prénom et le nom, sans filiation. Sa carrière est donc peut-être plus conséquente. Toutefois, ses brèves apparitions au conseil scabinal sont suffisantes dans la mesure où d'autres membres de son lignage participent aux activités de l'échevinage.

Ce tableau nous présente la participation des membres du lignage à l'échevinage.

Tableau 1 : Participation de la famille Rasoir au conseil échevinal de Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles.

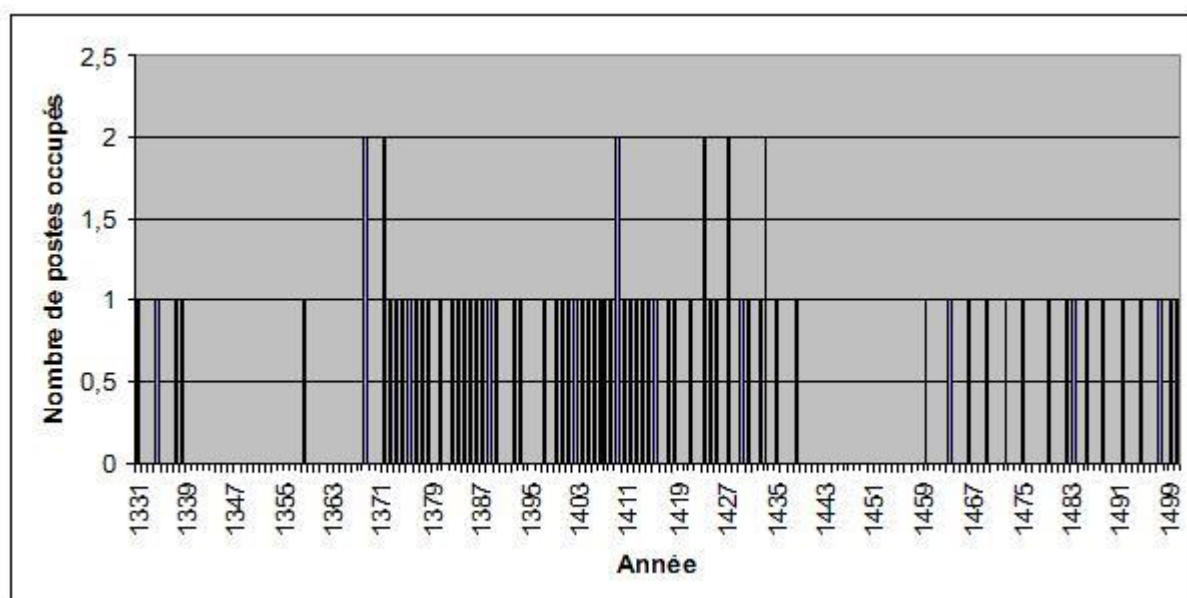
Prénom	Nom	Information complémentaire	Années d'exercice	Fonction
Allars	Rasoir	filz Baulduin	1368, 1371	échevin
Allart	Rasoir	filz Allart	1400, 1403	échevin
Allart	Rasoir		1373, 1376, 1382, 1385, 1388, 1406, 1409, 1412, 1423, 1427, 1430, 1433	échevin
Bauduin	Rasoir		1331, 1334, 1337	
Evrard	Rasoir		1413	échevin
Gilles	Rasoir		1407, 1433	échevin, prévôt
Jacques	Rasoir	filz Jean	1393	échevin
Jean	Rasoir	Filz Pierre	1397, 1423, 1427, 1430	prevôt
Jean	Rasoir	Filz Allart	1399, 1402, 1405, 1408, 1411	échevin
Jean	Rasoir	Laisne	1392, 1406, 1409	lieutenant, échevin
Jean	Rasoir	Filz Jean	1414, 1417, 1425, 1483	échevin
Jean	Rasoir		1338, 1371, 1374, 1377, 1380, 1383, 1386, 1389,	échevin
Jean	Rasoir		1499	échevin
Jean	Rasoir	le jeune	1358	échevin
Nicolas	Rasoir		1459, 1463, 1466, 1469, 1472, 1475, 1479, 1482, 1485, 1488, 1491, 1494, 1497	lieutenant, échevin

¹⁶ Le phénomène se répète évidemment dans d'autres villes du royaume de France. Voir par exemple T. DUTOUR, *Une société de l'honneur, op. cit.* ; B. BOVE, *Dominer la ville, op. cit.*

Pierart	Rasoir	filz Jean	1368	échevin
Pierart	Rasoir	changeur	1372	échevin
Pierre	Rasoir	Filz Pierron	1401	échevin
Pierre	Rasoir		1375, 1378, 1384, 1387, 1404, 1410	échevin
Wattier	Rasoir		1415, 1418, 1421, 1424, 1429, 1432, 1435, 1438	échevin

Comme le montre le tableau ci-dessus présentant la participation des membres du lignage à l'échevinage, 80 sièges sont occupés par les Rasoir sur une période de 168 années, soit environ 8% des sièges à pourvoir. Wattier, Allart et Gilles par exemple sont les oncles de Jehan et Nicolas son cousin.

Graphique 1 : Occupation des fonctions échevinales par la famille Rasoir aux XIV^e et XV^e siècles.



S'il n'y a jamais plus de deux Rasoir à l'échevinage, en même temps, leur intérêt pour ces fonctions est constant et de manière plus marquée encore au cours du dernier quart du XIV^e siècle et du premier quart du XV^e siècle. Cela leur permet d'avoir fréquemment un œil sur les affaires de la ville, dans lesquelles ils ont un intérêt personnel.

Vraisemblablement originaire du village d'Avesnes-le-Sec, à 20 kilomètres au sud-ouest de Valenciennes, la famille Rasoir s'installe dans la bonne ville du Hainaut à la fin du XIII^e siècle¹⁷. Leurs activités professionnelles consistent alors dans de l'exploitation de domaines agricoles et la vente de produits qui en sont issus, Valenciennes étant la capitale économique du comté et voyant transiter les produits exportés à destination de la France¹⁸. Les Rasoir semblent profiter de leur installation en ville pour se tourner, non pas vers la draperie comme c'est le cas pour beaucoup à l'époque, mais vers les activités de change, bien

¹⁷ P. LEROY, *Les Rasoirs au Moyen Age*, Mémoire de maîtrise d'histoire médiévale dactylographié, sous la direction de M. Fourquin, soutenu à l'Université de Lille 3, 1977, p. 47.

¹⁸ H. PLATELLE, *Histoire de Valenciennes*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1982, p. 76 ; G. SIVERY, *Structures agraires et vie rurale dans le Hainaut à la fin du Moyen Age*, Villeneuve d'Ascq, PUL, 1977.

plus lucratives. Activités qui les font entrer en contact avec les autres familles de changeurs de la ville telles les Lamelin, les Moysette et surtout les Dougardin. Le choix de cette reconversion dénote par rapport à ce que l'on constate dans la région, en particulier le célèbre Jehan Boinebroke de Douai, dont la richesse est assise sur les activités drapières de la ville¹⁹.

Les Rasoir appartiennent également aux familles jugées dignes de représenter la ville hors de ses murs, en particulier lors des tournois et joutes organisées dans la région, réunissant alors les bourgeois les plus importants des cités participantes²⁰. C'est ainsi qu'en 1435, Jehan et Wattier Rasoir sont envoyés à Lille au prestigieux tournoi de l'Épinette²¹. D'autres membres du lignage sont cités ensuite en 1438, 1442, 1447²². Ces listes sont d'autant plus intéressantes qu'à partir de 1438, les scribes ont pris le soin de noter les noms des jeunes filles accompagnant les jouteurs. Majoritairement, il s'agit de leurs propres filles, et dans une moindre mesure de leur sœur ou de leur épouse. Les rédacteurs des documents justifient leur présence par le fait qu'elles sont « venues pour decorer la feste²³ » et jouer de la musique. Accompagnées de leur père, il est vraisemblable qu'elles sont à la recherche d'un beau parti pour nouer des liens entre deux familles, qui déboucheraient sur des liens économiques.

3. Placer ses enfants pour favoriser la cohésion d'un patrimoine en expansion

Ces liens économiques se doublent de liens matrimoniaux, autant que possible avec les familles importantes de la ville²⁴. Allart Rasoir épouse au XIV^e siècle Marie le Changeur dite Lamelin, la grand-mère de Jehan est Marguerite Dougardin, sa cousine Jeanne épouse Willaume Du Bois, seigneur de l'Espaix, son oncle Gilles a épousé Marie de Sars puis Marie Casteloise, veuve de Jehan Dougardin, sa première épouse est la petite-fille de Colle Delincourt et de Jehan Vrediel, le neveu de Jehan Dougardin, sans doute l'un des Valenciennois les plus riches de la ville... Ces quelques exemples montrent bien que les mariages permettent d'entretenir et de renforcer les rapports économiques par des liens d'alliance. Pour autant, si certaines unions sont pensées, on écarte certains enfants du mariage pour éviter la dispersion des patrimoines. Le célibat étant un statut assez mal perçu, on choisit donc de faire entrer les cadets en religion, et de préférence à des postes haut placés²⁵. Le cas de Jehan illustre bien cette tendance, bien que cet exemple soit particulièrement abouti.

¹⁹ G. ESPINAS, *Les origines du capitalisme, t. I, Sire Jehan Boinebroke, patricien et drapier douaisien* (?-1286), Lille, Editions Raoust, 1933 ; A. DERVILLE, *Les villes de Flandre et d'Artois (900-1500)*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2002.

²⁰ T. ZOTZ, « Le jouteur dans la ville. Un aspect des rapports entre noblesse, ville et bourgeoisie en Allemagne au bas Moyen Âge », dans *Le combattant au Moyen Âge* (SHMESP), Nantes, CID éditions, 1987, p. 161-167 ; E. VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris, Ecole des Chartes, 1996 ; B. BOVE, « Les joutes bourgeoises à Paris, entre rêve et réalité (XIIIe-XIVe siècle) », dans *Le tournoi au Moyen Âge* (Cahiers du centre d'histoire médiévale, 2), Lyon, Université de Lyon-Centre d'histoire médiévale, 2003, p. 135-163.

²¹ BMV ms 806, f° 103 r°.

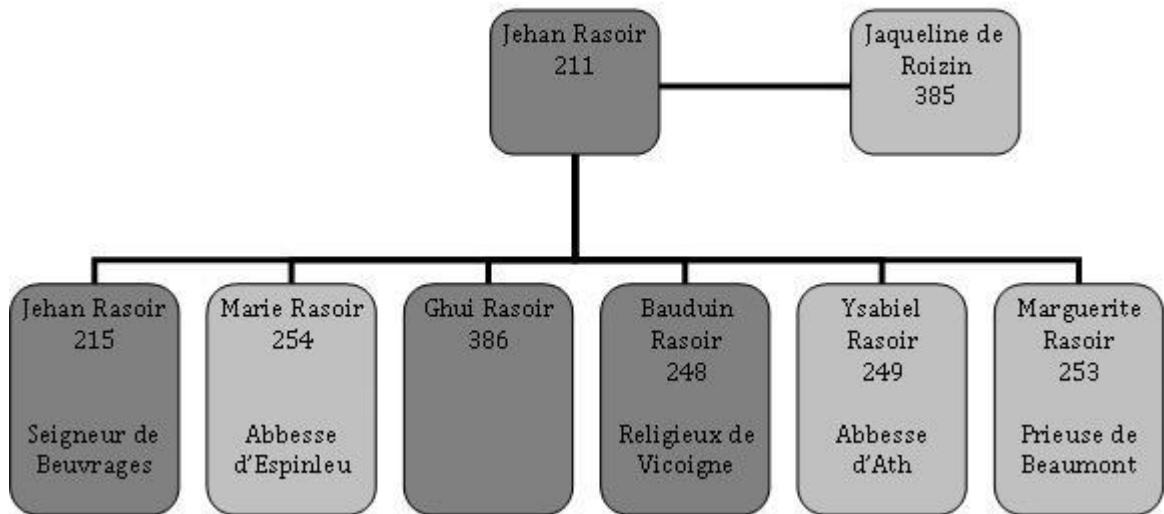
²² BMV ms 806, f° 117 r°, f° 133 r° et f° 149 r°.

²³ BMV, ms 806, f° 103 v°.

²⁴ V. TABBAGH, « Famille et société : l'exemple de Rouen au XVe siècle », dans *Villes et sociétés urbaines au Moyen Âge. Hommage à M. le Professeur Jacques Heers*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1994, p. 249-258 ; R. TELLIEZ, « Les nobles, l'office et la ville à la fin du Moyen Âge », art. cit.

²⁵ M.-Th. LORCIN, *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Paris, CNRS, 1981, p. 88.

Figure 1 : Généalogie simplifiée de Jehan Rasoir.



A l'exception de Ghui dont on ne sait rien à l'heure actuelle, tous les autres sont des religieux, et administrent les institutions les plus importantes de la région. On peut y ajouter ses cousins Willaume, religieux à Saint Martin de Tournai et Allard, chanoine de Sainte-Waudru de Mons, ou encore son oncle Willaume abbé de Saint-Crépin ou sa tante Mehault, religieuse de Beaumont. La mainmise sur les institutions civiles – celles de la ville – est donc complétée par un accaparement des bénéfiques ecclésiastiques et permet aussi et surtout d'écarter les prétendants à la succession. C'est de cette façon qu'on peut créer un patrimoine foncier conséquent.

Ce sont le plus souvent les testaments qui nous permettent de saisir les possessions foncières qui passent de main en main. Le testament de Jehan ne fait pas exception²⁶. Il fait état de nombreux legs, tant aux institutions religieuses et charitables, qu'à son entourage laïc.

Il ordonne un legs en faveur de Margine, sa fille bâtarde, constitué d'une « maison, heritage entrespure et yestre gisans en la place en Lile », c'est-à-dire à proximité quasi immédiate de l'église Saint-Jacques mais surtout du *castrum*, l'une des demeures comtales²⁷. On sait qu'elle est tenante à sa grande maison d'une part, à l'héritage des enfants de Pierart Haulterice – un parfait inconnu en l'état actuel de notre connaissance des sources – et à « l'estaule des chateaux de sa dite grande maison ». La carte réalisée par Alain Salamagane dans l'ouvrage qu'il a co-dirigé sur Valenciennes aux XIVe et XVe siècles nous indique également que le long de cette place coule l'Escaut²⁸.

Jehan Rasoir évoque un peu plus loin ses rentes « endevens le vile et banlieue de Valenciennes » sans plus de précisions. Ainsi sait-on qu'il possède des revenus fonciers ailleurs – ou qu'il projette d'en acquérir d'ici sa mort – mais sans autre détail. La récolte est donc maigre concernant les possessions *intra muros*. D'autres sources permettent de compléter ces données.

Un sondage récent dans le greffe des werps a révélé une quittance délivrée le 24 août 1423 par Jehan Rasoir, avec le gré de son épouse Marguerite Vredielle, en faveur de Jehan Chavet

²⁶ AMV, II2 9865.

²⁷ L. NYS, A. SALAMAGNE (dir.), *Valenciennes aux XIVe et XVe siècles. Art et histoire*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 1996, p. 12.

²⁸ *Ibid.*

« tondeur de grandes forces »²⁹ au sujet d'un héritage arrenté, en une rue allant de Saint François à la croix du Neuf-bourg, c'est-à-dire à proximité du *castrum* et donc des possessions mentionnées dans le testament³⁰.

Ces deux documents montrent donc une grande proximité géographique dans les possessions foncières intra-urbaines et par ce biais un marquage stratégique de l'espace urbain, rappelant les observations faites par Jean-Baptiste Delzant pour l'Italie centrale³¹. Cette tendance à la concentration du patrimoine devra toutefois être confirmée par le dépouillement d'autres documents éventuellement conservés dans le greffe des werps.

L'autre donnée exploitable des actes notariés est celle relative à « deux francs de rente » que Jehan nous dit avoir à Somain en Ostrevent, c'est-à-dire à environ 15 kilomètres de la localité d'origine des Rasoir, Avesnes-le-Sec³². Cet investissement dans des terres de cette partie proche du Hainaut montre que les Rasoir gardent un intérêt pour leurs racines.

La thèse d'Andrée Scufflaire permet de compléter nos informations³³. Son inventaire des fiefs directs tenus du comte de Hainaut fait apparaître plusieurs fois trois membres de la famille Rasoir : Jehan, ainsi que Colart, son cousin et Gilles, son oncle.

La majorité des fiefs sont à proximité immédiate de Valenciennes ou situés à l'intérieur des remparts de la ville. Les localités recensées sont Saint-Saulve, Trith et Maing, Sebourg, Beuvrages. Plus loin, on trouve Quévy-le-Petit, sur la route de Mons, Mons, où l'on trouve le Bailly du Hainaut et donc le pouvoir politique, Brillon (Saint-Amand-les-Eaux) et Moncheaux (près d'Avesnes-le-Sec).

Colart est cité deux fois, en tant qu'acheteur et en tant qu'héritier de biens situés à Saint-Saulve. Ses possessions sont estimées à 250 et 300 couronnes du roi. Les quatre possessions de Gilles ne sont pas estimées. Celles de Jehan en revanche font état d'un patrimoine colossal. Ses possessions sont au nombre de 21 et sont évaluées à 6000 livres pour Beuvrages, 4500 livres pour Maing ou encore 1265 livres pour Quévy-le-Petit. Les descriptions fournies ne laissent aucun doute sur l'envergure des fiefs : « Ville, terre, château et revenus de Beuvrages », « Château et forteresse dit le château Desprez ; maison, granges, écuries et édifices, basse-cour, jardins, fossés, clôtures, bois, aulnaies³⁴ et saussaies³⁵, plusieurs terres labourables », « La maison de le porkerie : maison faite de plusieurs édifices, prés, pâturages et terres labourables ». Par ailleurs, les transactions des fiefs de Beuvrages et Maing comprennent également l'intégralité des droits de haute, moyenne et basse justice. Ainsi, en se portant acquéreur de ces seigneuries et des droits attenants, Jehan Rasoir cumule au statut d'oligarque urbain celui de seigneur rural³⁶.

²⁹ Tondeur de draps : il tond les draps avec des grands ciseaux pour le rendre le plus fin possible.

³⁰ AMV, Greffe des werps, carton 28.

³¹ J.-B. DELZANT, « Relire et interpréter la ville. Les stratégies d'insertion du pouvoir seigneurial urbain dans l'espace civique (Italie centrale, XIVe-XVe siècle) », dans BOUCHERON Patrick, GENET Jean-Philippe (sous la dir.), *Marquer la ville. Signes, traces, empreintes du pouvoir (XIIIe-XVIe siècle)*, Paris-Rome, Publications de la Sorbonne/Ecole Française de Rome, 2013, p. 287-307.

³² AMV, II2 9865.

³³ A. SCUFFLAIRE, *Les fiefs directs des comtes de Hainaut de 1349 à 1504 : essai d'inventaire statistique et géographique. 2. Prévôté de Mons, Prévôté de Valenciennes*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1980.

³⁴ Forêt avec aulnes.

³⁵ Bois avec saules.

³⁶ L'historiographie a longtemps opposé bourgeoisie urbaine et aristocratie rurale, une vision que les historiens médiévistes ont récemment remise en cause, en montrant que les deux catégories ne sont pas imperméables et peuvent se recouvrir partiellement. Voir à ce sujet les travaux menés par et sous la direction de T. DUTOUR, dont T. DUTOUR (dir.), *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XIIIe-XVIe siècles)*, Paris, PUPS, 2010.

Les possessions foncières viennent ainsi conforter des liens sociaux. En effet, les possessions intra-urbaines sont à proximité des résidences comtales, signe d'un rapprochement évident avec le pouvoir princier. Cette approche se concrétise via l'obtention d'offices comtaux. Le père de Jehan est nommé maître des monnaies puis maître général des monnaies du duc de Bourgogne, puis Trésorier général du Dauphin. Jehan lui, est nommé en 1427 Receveur Général du Hainaut, puis conseiller du duc de Bourgogne. La mainmise sur la bonne ville du Hainaut se double donc d'une implication dans les affaires du comté, opérant ainsi un élargissement du territoire sur lequel le lignage exerce son influence. Il semble d'ailleurs que c'est cette charge qui lui permet de devenir seigneur haut justicier car l'achat des seigneuries de Beuvrages, Maing et Saint-Saulve se fait dans les années 1460, au soir de sa vie³⁷.

En définitive, la construction d'un réseau repose sur des liens sociaux soigneusement choisis, à l'exemple des mariages. On se lie via l'économie, en exerçant la profession des personnes que l'on souhaite approcher. Couplées à des achats judicieusement réalisés, ces démarches permettent un rapprochement avec le pouvoir central, ce qui actionne le levier de l'ascension sociale, faisant passer le lignage de l'aristocratie urbaine à la noblesse.

Les traits principaux des réseaux de cette famille étant fixés, il est possible d'approfondir ces premières conclusions selon deux orientations : compléter les données acquises via les dépouillements des cartons encore inexplorés, et étudier ce que les familles alliées aux Rasoir retirent pour leur propre compte de cette alliance.

³⁷ R. TELLIEZ, « Les nobles, l'office et la ville à la fin du Moyen Age », art. cit.